Expositions en arts visuels
Arrondissement de Lachine
Conditions d'exposition – 2020

Comité de sélection

La sélection des artistes est effectuée par un comité de sélection composé de 3 membres (deux représentants de la Division Culture et Bibliothèques et un artiste semi-professionnel de Lachine qui garde l'anonymat).
Le comité évalue les candidatures présentées et sélectionne les exposants.
Les résultats seront communiqués au plus tard la dernière semaine de mai 2018. Des dates d'exposition seront proposées aux artistes retenus.

Exigences

Nous invitons les artistes amateurs de toutes disciplines en arts visuels à présenter leur projet d'exposition pour la saison 2020 **avant le 31 mai 2019**.
Qu'il soit envoyé par courrier ou par courriel, le dossier doit contenir les éléments suivants :

- Le formulaire de proposition d'exposition complété;
- Un minimum de 5 photographies d'œuvres récentes (jointes directement au courriel, ou bien des photos imprimées pour un dossier papier) pour un artiste solo, 10 pour un groupe d'artistes;
- Un curriculum vitae comprenant le nom de l'artiste, ses coordonnées, les expositions, les implications et expériences relatives au milieu des arts visuels;

Les pièces jointes au dossier papier seront retournées uniquement si elles sont accompagnées d'une enveloppe de retour pré-adressée et préaffranchie.

Critères de sélection

Le comité favorise :

- Les artistes amateurs de Lachine,
- La variété des thèmes, des styles, des techniques et des formes d'expression artistique.

Le comité rejette :

- Les propositions d'exposition des artistes sélectionnés l'année précédente seuls ou en groupe, afin de laisser davantage de possibilités à d'autres,
- Les copies d'œuvres.

Soutien offert par l'Arrondissement

- Assurance,
- Promotion de l'exposition (vernissage, affichage et 100 cartons d'invitation à distribuer),
- Salle d'exposition ouverte au public les vendredis de 18h à 21h, les samedis et dimanches de 12h à 17h, ainsi que les périodes de spectacle à l'Entrepôt,
- 30 murs mobiles offrant une multitude de possibilités de présentation des expositions,
- Mobilier d'exposition et éclairage.

Responsabilité de l'artiste

- Emballage et transport des œuvres,
- Encadrement et système adéquat d'accrochage des œuvres,
- Montage et démontage de l'exposition,
- Vente des œuvres le cas échéant.